

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie
de Nord - Pas-de-Calais
et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Nord

**Décision n° 32068 du 7 juin 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : IO CJ1103111S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nord - Pas-de-Calais et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 74040 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IO CJ1029443S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} juillet 2011 :

Gernez Olivier	Nigend : 112 198	Numéro de livret de solde : 5 149 750
Freger Arnaud	Nigend : 135 148	Numéro de livret de solde : 5 312 149

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2011 :

Pensard Pascal	Nigend : 069 826	Numéro de livret de solde : 5 271 385
Darras Frédéric	Nigend : 146 341	Numéro de livret de solde : 8 005 028

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2011 :

Jossien Jean-Marc	Nigend : 151 512	Numéro de livret de solde : 8 009 742
-------------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2011 :

Guillotín Éric	Nigend : 180 752	Numéro de livret de solde : 8 040 862
Sirveaux Jean-Luc	Nigend : 140 285	Numéro de livret de solde : 5 296 194

Fait le 7 juin 2011.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Nord - Pas-de-Calais
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*

P. LUNET